



Peut on divorcer et garder le bien commun?

Par **kitty**, le **05/12/2008** à **09:55**

bonjour ,mon mari et moi souhaitons divorcer par consentement mutuel et nous voudrions garder la maison dont nous sommes propriétaires comme un bien commun,sans avoir a racheter la part de l' un ou del 'autre,est ce possible en en faisant donation a nos enfants ou par quel autre moyen?

la maison etant suffisammnt grande pour y cohabiter,cette entente nous arrange l'un et l'autre par rapport a la garde des enfants et sur le plan financier,mais nous voudrions néanmoins que le situation soit claire quant a nos relations personnelles et c'est pourquoi nous souhaitons le divorce.

merci d'avance pour vos réponses.